

importateurs de pétrole et permettra de maintenir au pays un prix unique pour tous les consommateurs. Ce prix tiendra compte du droit des provinces et des sociétés productrices de tirer un juste revenu de leurs ressources et de leurs investissements.

Le gouvernement a déjà entamé des discussions avec les provinces productrices, et il poursuivra vigoureusement le dialogue afin d'en arriver à un accord conforme à l'engagement qu'il a pris dans ce domaine auprès de la population canadienne. Mon gouvernement n'a pas l'intention de hausser de 18c. la taxe d'accise sur les carburants utilisés pour le transport, et le prix «fait au Canada» que paieront les consommateurs sera inférieur à celui que proposait le budget du gouvernement précédent.

Le gouvernement mettra sur pied une Agence de surveillance des prix du pétrole qui aura pour mandat de faire enquête et d'informer le gouvernement et les citoyens canadiens sur les coûts, les bénéfices, les immobilisations et le niveau de propriété canadiennes des sociétés pétrolières.

Malgré l'abondance de ses ressources énergétiques qui lui donnent l'immense avantage d'être l'un des principaux exportateurs d'énergie, le Canada doit encore importer une partie de son pétrole. Mon gouvernement est résolu à réduire cette dépendance en encourageant les économies d'énergie et en favorisant la diversification des sources d'énergie au pays.

Afin d'accroître les économies de pétrole et d'essence dans le secteur des transports, vous serez invités à approuver une mesure législative établissant des normes de consommation pour les automobiles. On vous soumettra également des mesures visant à encourager l'adoption de normes plus élevées pour l'isolation des maisons et à améliorer le programme actuel en ce domaine.

D'autres mesures seront prises, de concert avec les provinces, afin d'accélérer la diversification de nos sources d'énergie, et de réduire sensiblement l'importance du pétrole dans la satisfaction de nos besoins énergétiques. Mon gouvernement encouragera de façon concrète les consommateurs à abandonner le pétrole au profit du gaz naturel ou de l'électricité pour chauffer leur maison. Il favorisera aussi la construction, dans les plus brefs délais, d'un gazoduc pour desservir Québec et les Maritimes, et il attend avec impatience le rapport de l'Office national de l'énergie sur ce projet.

Mon gouvernement compte préserver Petro-Canada et même accroître son rôle d'instrument au service de l'intérêt public. Il a déjà augmenté de 80 millions de dollars le budget de cette société pour l'année en cours, et il lui confiera un nouveau mandat pour négocier et conclure l'achat de pétrole auprès de fournisseurs étrangers.

Vous serez appelés à approuver une nouvelle Loi sur le pétrole et le gaz naturel du Canada. Elle accordera à Petro-Canada et à d'autres sociétés canadiennes de nouveaux droits préférentiels sur les terres fédérales et établira des exigences plus strictes pour l'exploration et la mise en valeur de l'immense potentiel des régions excentriques.

Le gouvernement entend fonder une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie et lui donner le mandat de stimuler l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelable susceptibles de remplacer le pétrole.

Mes ministres croient que les sociétés et les investisseurs canadiens s'engageraient plus à fond dans le domaine de l'énergie si on leur en donnait l'occasion. Mon gouvernement se fixe donc pour objectif précis une participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière d'ici 1990, et il posera bientôt des premiers gestes pour atteindre ce but.

III. *Mise en valeur de notre potentiel économique*

Les richesses naturelles du Canada nous serviront d'instrument pour mettre en œuvre une politique industrielle vigoureuse. L'un des premiers objectifs de mes ministres sera d'élaborer des politiques économiques propres à créer des emplois, stimuler la croissance, améliorer l'équilibre entre les régions, et permettre aux Canadiens d'avoir la propriété et le contrôle de leur économie.

Mes ministres ont l'intention de maintenir les politiques de restriction des dépenses et d'améliorer la gestion des affaires de l'État, conformément aux suggestions du rapport Lambert et à l'action déjà entreprise par l'administration libérale précédente. Mon gouvernement réduira le déficit fédéral d'une façon progressive et ordonnée, tout en gardant en tête d'autres objectifs comme réduire le chômage et favoriser la croissance industrielle. Dans toutes ces réformes, l'amélioration de l'efficacité du gouvernement fédéral demeure un objectif aussi important que la réduction du déficit. Mes ministres croient que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé.

L'alimentation et l'agriculture joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne des années 80. Pour renforcer cette industrie, le gouvernement prévoit créer une Société canadienne d'exportation des produits agricoles qui sera chargée de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens. Un projet de loi sur l'importation des viandes sera en outre déposé pour assurer la protection des consommateurs aussi bien que des producteurs.

Le transport est un élément vital de toute stratégie industrielle. Mon gouvernement veillera à ce que le réseau de transport canadien soit capable de faire face aux défis économiques des années 80. Il considère que la production, le transport, la manutention et la commercialisation des céréales des Prairies constituent une priorité nationale. Les services de transport ferroviaire et les installations portuaires seront en conséquence améliorés. Il vous sera également demandé d'étudier de toute urgence une loi régissant le transport des produits dangereux.

Dans le domaine des pêches, la production canadienne devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Pour en faire profiter au maximum les pêcheurs et les entreprises de transformation du poisson, le gouvernement prendra d'importantes mesures pour relever la qualité du produit et en assurer une mise en marché ordonnée.

Le règlement touchant la délivrance des permis sera modifié de manière à faire profiter pleinement les pêcheurs de l'exploitation des ressources de la zone de 200 milles. Des mesures législatives seront aussi présentées pour garantir un niveau d'investissement suffisant dans le domaine des pêches en permettant le recouvrement partiel des coûts et le réinvestissement des profits accrus. Pour aider encore davantage les